

Conseil Municipal du 20 juin 2024

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Extrait du registre des **Délibérations**

Arrondissement d'ÉVRY

n° 24.147

Canton de VIGNEUX-SUR-SEINE

NOMBRE DE MEMBRES:

Objet: Budget annexe du C.M.P.P. - Affectation du résultat de

fonctionnement de l'exercice 2023

Composant le Conseil : En exercice : 39 Présents: 24 Représentés : 11 Excusés: 3 Absents: 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS: Thomas CHAZAL, Maire,

Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leila SAÏD,

Patrick DUBOIS², Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamila RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD,

Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS: Sophie MINE par Fouad SARI

> Marième GADIO par Monique BAILLOT Gabin ABENA par Christina PEDRI Valérie HOULLIER par Michelle LEROY Faten BENHAMED par Joel GRUERE Frank GUEX par Colette KOEBERLE Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL

par Leila SAÏD Nicolas ALLEOS

Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU

Iulie O7FNNF par Patrice ALLIO

Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

EXCUSÉS: Bachir CHEKINI

Fanny KARANI Samia CARTIER.

ABSENTS:

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n° 24.144 2 A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

Service Budget Finances Affaire suivie par : Maria STAN

Conseil Municipal du 20 juin 2024

Délibération n° 24.147

Budget annexe du C.M.P.P. - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-11, L2311-1 à 7 et L2312-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L312-1 et L313-12-2;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22;

Vu la délibération du 21 octobre 1996, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de voter le budget de la Commune par nature ;

Vu la délibération n°23.024, en date du 16 Février 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°23.061, en date du 30 Mars 2023 et ayant pour objet le vote du budget primitif du CMPP pour l'année 2023 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 11 juin 2024 ;

Vu la délibération n°24.xxx du 20 juin 2024 approuvant l'Etat réalisé des recettes et des dépenses 2023 du budget du C.M.P.P;

Considérant que le Centre Médico Psycho Pédagogique de Vigneux-sur-Seine (CMPP) doit affecter ses résultats constatés dans l'Etat réalisé des recettes et des dépenses de l'année N-1 en fonctionnement conformément à l'instruction comptable M22 et à instruction interministérielle n° DGCS/DGCL/DGFIP du 12 juillet 2018 ;

Considérant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constaté lors de l'examen de l'Etat réalisé des recettes et des dépenses 2023, fait ressortir un excédent de 408 799,48 € ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 30 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

- Article 1 DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2024 le résultat de fonctionnement 2023 pour un montant de 408 799,48 € dans les comptes suivants :
 - 100 000 € dans le compte 10682 réserves affectés à l'investissement ;
 - 150 000 € dans le compte 10686 réserves de compensation des déficits ;
 - 158 799,48€ dans le compte 110 rapport à nouveau, soldes créditeurs.
- **Article 2 -** PRÉCISE que cette affectation des résultats sera intégrée dans la prochaine décision modificative.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Signé numériquement le 24/06/2024

